



LE CONSEIL SÉCURITÉ

Le Domontois - Février 2020

Le conseil sécurité...

CAMBRIOLAGES : QUELQUES BONNES PRATIQUES POUR ÉVITER LES MAUVAISES SURPRISES

SE FAIRE CAMBRIOLER RESTE TOUJOURS UNE EXPÉRIENCE TRAUMATISANTE. SI LE PHÉNOMÈNE N'EST PAS NOUVEAU, QUELQUES GESTES PEUVENT VOUS ÉVITER BIEN DES MÉSAVENTURES. CE MOIS-CI, LE CAPITAINE HERVÉ GUYON, COMMANDANT DE LA GENDARMERIE DE DOMONT, NOUS DONNE LES PRATIQUES À ADOPTER POUR PLUS DE SÉRÉNITÉ.

Chaque année, on comptabilise environ 300 000 cambriolages en France, dont 50 % concernent des résidences principales. Les faits se déroulent majoritairement en journée. Il faut savoir que les voleurs cibleront prioritairement des lieux présentant moins de risque de se faire prendre. Ainsi, quelques bons réflexes peuvent vous aider à réduire les risques.

Au quotidien

- Ne laissez jamais vos clés devant chez vous, par exemple sous un paillason ou un pot de fleurs.
- Ne rangez pas vos objets de valeur dans des endroits évidents. Les pièces visitées en priorité sont les chambres et la salle de bains. Essayez de trouver des cachettes que d'éventuels visiteurs ne pourront pas découvrir.
- Ne laissez jamais vos clés de voiture dans l'entrée ou tout autre objet de valeur.
- Une propriété clôturée est une propriété mieux sécurisée. Si vous avez un portail, n'oubliez pas de le fermer et de le verrouiller. Une personne mal intentionnée n'osera souvent pas escalader de peur d'attirer l'attention.
- Verrouillez toujours votre porte d'entrée.

- N'hésitez pas à équiper votre résidence d'un éclairage extérieur avec détecteur de présence qui s'allumera en cas de passage d'un individu.
- Des portes et volets résistants ne vous protégeront pas systématiquement d'un cambriolage. En revanche, ils peuvent suffire à retarder suffisamment un individu pour l'obliger à abandonner.
- Si possible, installez une alarme, tout particulièrement équipée d'une sirène pouvant alerter le voisinage d'une intrusion.
- Une caméra, dont les images peuvent désormais être facilement consultées sur votre smartphone, peut également aider à lever le doute sur une intrusion.
- Attention si vous enregistrez vous-même les images de vos caméras, il est nécessaire que les enregistrements se sauvegardent hors de votre domicile pour éviter qu'un éventuel voleur ne parte avec ceux-ci.
- Pensez à noter les numéros de série de vos appareils. Une fois communiqués aux forces de l'ordre en cas de plainte, ils pourront permettre de les identifier.
- De la même manière, prenez des photos de vos bijoux. Une description orale lors de votre plainte ne sera en effet souvent pas assez précise. Les clichés seront donc utiles pour identifier vos objets s'ils devaient réapparaître, mais également en cas d'incendie pour votre assureur. Ne les stockez donc pas chez vous.
- Lorsque vous devez vous absenter sur une longue période, par exemple pour partir en vacances, ne parlez de votre départ qu'aux personnes de confiance.
- Ne mentionnez pas non plus votre absence sur votre



- répondeur téléphonique, ni sur les réseaux sociaux.
- Si vous pouvez, demandez à une personne de confiance (voisin, ami, famille) de « faire vivre » votre domicile en ouvrant et fermant les volets, en récupérant votre courrier ou en allumant régulièrement les lumières pour simuler votre présence.
- Inscrivez-vous à l'Opération Tranquillité Vacances auprès de la Police Municipale (Tél : 01 30 11 81 33).

J'ai été cambriolé, que faire ?

Parfois, il arrive que toutes les précautions possibles ne permettent pas d'éviter une mauvaise surprise. Après le choc initial, il est nécessaire de réagir. Voici les différentes étapes indispensables.

- Contactez la Gendarmerie ou la Police au 17.
- Ne touchez à rien dans un premier temps, vous risqueriez de détruire des indices importants.
- Faites un inventaire de ce qui a été volé ou dégradé seulement après le passage des enquêteurs.
- Prenez contact avec votre assurance pour obtenir le passage d'un expert le plus rapidement possible.